



ASSEMBLEE GENERALE ARBITRES FEMININES ET JEUNES ARBITRES (JAD 1 et JAD 2)

ASSEMBLEE GENERALE UNAF LYON ET DU RHONE

DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2026





ALLOCUTIONS D'OUVERTURE





Laurent CHABAUD
Président de la C.D.A.



Amélia FERNANDEZ
Référente Arbitres Féminines



Armand KAYADJANIAN
Responsable
secteur Jeunes arbitres



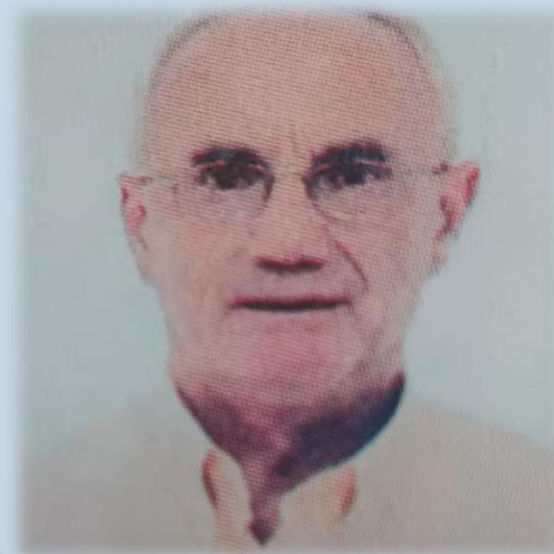
HOMMAGE A NOS DISPARUS



Guy D'ANCHISE



Gaby SAUZET



Alain DUHEM



INTERVENTION DES PERSONNALITES ET MEMBRES DES COMMISSIONS





Amélia FERNANDEZ

Référente Arbitres Féminines

- Tour d'horizon**
- Bilan de la saison 2025/2026**
- Objectifs de la saison 2026/2027**



Armand KAYADJANIAN

Responsable du secteur J.A.D.

- Présentation du secteur « JAD »**
- Tour d'horizon**
- Bilan de la saison 2025/2026**
- Objectifs de la saison 2026/2027**



RAPPELS et/ou INFORMATIONS UTILES



ARBITRES AMENDES

Lors des saisons précédentes, plusieurs arbitres ont fait l'objet d'une ou plusieurs amendes non réglées à ce jour.

De ce fait, le montant de l'amende sera imputé directement sur la ou les prestations arbitrales à venir.



OBSERVATIONS JAD U17 et U15

Comme les saisons précédentes, chaque arbitre fera l'objet d'une ou plusieurs observations au cours de la saison sportive (sauf échec au test physique) dans sa catégorie.

District de Lyon
et du Rhône

OBSERVATIONS ARBITRES FEMININES

Toutes les arbitres féminines seront observées au moins une fois dans la saison lors des compétitions féminines (U18F et Seniors F) avec un classement 100% féminin (attribution d'un trophée).

NOUVEAU !

OBSERVATIONS ARBITRES FEMININES

Des observateurs spécifiques seront désignés pour accompagner et conseiller toutes les arbitres féminines (observation notée).

Cette liste sera validée lors de la réunion plénière de la CDA qui aura lieu le lundi 7 septembre 2026.

NOUVEAU !

FORMATION LIGUE

Tous les arbitres adultes et jeunes qui souhaitent évoluer dans l'arbitrage au niveau régional doivent adresser un mail de motivation à rviallet@lyon-rhone.fff.fr pour le **vendredi 25 septembre 2026, délai de rigueur.**

Ensuite, la CDA étudiera toutes les candidatures. Les arbitres sélectionnés recevront un mail de convocation pour participer à la matinée probatoire qui aura lieu **le samedi 10 octobre 2026 (matinée).**

DEFRAIEMENT ARBITRAGE

Tous les arbitres adultes et jeunes qui n'ont pas encore envoyé un RIB, merci d'effectuer cette démarche administrative (mail ou dépôt au secrétariat du District) dans les plus brefs délais.

A noter que le défraiement pour les compétitions de Ligue est assuré par le service comptabilité de la LAURA.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA

Le règlement intérieur est en cours de finalisation. Il sera disponible dans votre espace personnel après validation lors du prochain Comité Directeur

Points essentiels :

- Meilleure lisibilité du classement (bonification)
- Retour à l'arbitrage (règlementation LAURA avec avis de la CDA)



Christophe BOULON
Président de l'UNAF



INTERVENTION TECHNIQUE





Roland VIALLET

C.T.D.A.

- Modifications des lois du jeu**
- Rappels et/ou infos utiles**
- Carton blanc (DLR et LAURA)**
- Carton violet**
- Critérium U13G**
- Questions/réponses**
- Objectifs de la saison 2026/2027**

QUESTIONS POSEES et/ou SUJETS A ABORDER

Bonjour, j'aimerais qu'on parle du fait de savoir si on peut interdire les coachs a dire qu'il sont ou était dans le district au paravent. J'ai souvent eu des coach qui me disait qu'il travaillait au districts avant le début de la rencontre et je trouve que ça ne sert a rien de le préciser sauf pour mettre de la pression a l'arbitre.

Malheureusement, on ne peut pas interdire à un coach de tenir ce genre de propos. Néanmoins, il est possible de m'envoyer un mail et je relayerai l'information aux collègues de la CTJ.

CARTON BLANC

**Retour du joueur
exclu temporairement
à un arrêt de jeu (idem LAURA)**



C'EST NOUVEAU!

CARTON VIOLET

(applicable dans toutes les catégories - arbitre désigné par la CDA)

C'EST NOUVEAU !



PROTOCOLE ARRET DE MATCH
EN RAISON D'UNE RENCONTRE TROP TENUE OU CONSÉCUTIF À DES FAITS GRAVES

Le Comité directeur du District de Lyon et du Rhône de Football a décidé la mise en place d'un protocole « arrêt de match » qui permet à l'arbitre et autres officiels de garantir l'équité sportive d'une rencontre et de se protéger des atteintes à leur intégrité physique et morale.

1° Avant chaque match, et avant le contrôle de la FFM, une courte entrevue est instituée par l'arbitre officiel entre les dirigeants responsables des clubs en présence, et des délégués officiels d'application du protocole « ARRET DE MATCH ». Ce briefing se caractérisera par la présentation du carton violet.

2° En cas d'incidents, avant l'arrêt définitif de la rencontre, l'arbitre consulte, lors d'un arrêt de jeu, les officiels présents (assistants, observateur et/ou délégué).

3° Un rapport circonstancié sera rédigé et envoyé à la commission PSEM (voir la discipline si rencontre).

INTERRUPTION PRÉVENTIVE - EN CAS D'INCIDENTS SÉRIEUX

Si l'arbitre est insulté (laud propos racistes ou discriminatoires manifestes et réitérés), agrippé (secousse, attrape) par le bras ou l'épaule, sans violence ou agression, par un joueur ou officiel d'équipe, mécontent ou énervé, qui lui reproche une décision : menacé de façon peu audible, floue, indéterminée, évasive par un joueur ou officiel d'équipe lui tournant le dos ou situé non à proximité immédiate de sa personne.

Si des menaces, des insultes, des propos racistes ou discriminatoires manifestes et réitérés sont le fait de spectateurs et dirigés vers l'arbitre ou vers un ou des joueurs.

S'il y a des lancements de **pièces ou d'objets** ou **pyrotechniques** pouvant mettre en danger des personnes. On rappelle que l'utilisation de ce type d'objets est **strictement interdite** dans l'enceinte du stade.

Si le comportement des joueurs devient trop agressif au point de rendre l'arbitre dans l'impossibilité de maîtriser la rencontre ou de pouvoir assurer un déroulement normal.

EN CAS D'INCIDENTS GRAVES, LE MATCH EST DÉFINITIVEMENT ARRÊTÉ

PROCÉDURE

Dans l'hypothèse où l'arbitre officiel décide d'utiliser le carton violet :

On reste sur le terrain (pas de retour vestiaires). Chaque équipe se réunit sur le terrain (pour être à l'écoute de la surface de réparation). Les remplaçants restent sur le banc de touche.

Les 2 éducateurs responsables ainsi qu'un délégué (officiel ou celui inscrit par le club sur la FFM) rejoignent l'arbitre dans le rond central.

Durée maximum de l'interruption : **5 minutes**

1 seule utilisation du "carton violet" par match.

Si pas d'amélioration après son utilisation : arrêt définitif du match.

Il sera nécessaire de le mentionner sur la FFM dans la rubrique info d'après match en précisant brièvement le temps et le motif de son utilisation.

LE CARTON VIOLET :
UN OUTIL AU SERVICE DU JEU, DU RESPECT ET DE LA SÉCURITÉ DE TOUS LES ACTEURS !

RESPECT DES VALEURS DU FOOTBALL

PROTECTION DES OFFICIELS, JOUEURS ET SPECTATEURS

GARANTIE D'ÉQUITÉ SPORTIVE

PROTOCOLE D'APRES MATCH

OBLIGATIONS



APRES DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE



- L'équipe **LOCALE (toute catégorie)** doit se rendre dans le rond central et attendre avec l'arbitre accompagné des 2 capitaines que l'équipe visiteuse ait quitté la surface de jeu. Dès que les visiteurs sont entrés dans leur vestiaire, l'équipe visitée peut quitter le rond central pour rentrer au vestiaire, accompagnée de l'arbitre et des 2 capitaines. Peut également s'appliquer à la mi-temps si l'arbitre ou le délégué le juge nécessaire. **Possibilité d'inverser le protocole uniquement sur demande des officiels.**



- La collation offerte, même si elle n'est pas obligatoire, reste un geste de savoir vivre et de FAIR PLAY indiscutable.

COMPETITION LAURA (Critérium U13)

ARTICLE 7 - ARBITRAGE

3 niveaux de compétitions (A - B et C)

Arbitres officiels désignés par la CDA sur le niveau A et B (passage du Foot à 8 au Foot à 10)

Indemnités arbitrales versées par le club recevant (en attente de validation)

ARTICLE 8 – FEUILLES DE MATCH

L'établissement d'une FMI pour ces rencontres est obligatoire.

A défaut, une feuille de match papier doit être remplie avant le début du match et transmise par le club recevant en la scannant via FOOTCLUBS le dimanche avant 20h00.

Une note d'informations sera envoyée très prochainement à toutes les CDA (début de la compétition le samedi 19 septembre 2026)

FICHES MINISTÉRIELLES (violence dans le sport)



DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

FEUILLE DE ROUTE - OBLIGATION DES CLUBS

DES CATEGORIES U15 A SENIORS (Seniors Vétérans) (Masculin et Féminin)

A AFFICHER DEVANT LES VESTIAIRES ET AU SIEGE DU CLUB

RESPECT
FAIR PLAY
TOLERANCE
SOLIDARITE

RAPPEL DES REGLES

La tenue vestimentaire des joueurs doit être réglementaire (voir le règlement de la Fédération Française de Football - Art. 12. Statuts/Règlement Général de la Fédération Française de Football - Annuaire du District), et admettre la part des cotisations entre le DLR et le DLR en cas de cotisations. Le DLR est sous réserve de l'accord express du grand conseil et sous réserve de l'accord des joueurs de l'arbitre (Arbitre PV Conseil Ligue du Rhône 2024/2025).

Code du Sport - Art. L332-3 à L332-15 : Il est formellement interdit de consommer de l'alcool, de fumer ou de vapoter sur les bancs de touche ainsi que de détenir des bouteilles en verre ou des boîtes. Affichage obligatoire de la liste des objets interdits.

Porter la connaissance de vos licences l'adhésion du séniateur des Sports : « Signal-sports » (à positionner sur un lieu visible de tous).

AVANT DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

Présence des responsables du club recevant (sa Responsable Sécurité, Président, Dirigeants) :

- 1h30 avant le coup d'envoi en SENIORS D1 et en Coupe de Lyon et du Rhône
- 1h avant le coup d'envoi en CHAMPIONNAT dans les autres divisions et catégories

30 minutes avant le coup d'envoi, mise à disposition pour l'arbitre ou le délégué officiel des éléments suivants :

- ballon du match, un maillot joueur et du gardien de chaque équipe,
- DFH (ou feuille de match papier à disposition de chaque équipe),
- drapeaux de touche par le club recevant.

Avant prise de possession du terrain, un état des lieux devra être établi par les dirigeants des deux clubs. (document à disposition sur le site du District)

La zone technique doit être tracée conformément aux dispositions de notre règlement.

3 personnes max. mentionnées sur DFH, hors joueurs (sauf remplaçants, peuvent d'assister sur le banc de touche (sa. éducateur, dirigeant et dirigeant-secrétaire). Le Président du club peut se diriger et se positionner avant le match à l'arbitre et le délégué officiel.

Seules les personnes inscrites sur la feuille de match et le Président du club peuvent circuler dans les vestiaires.

Lorsque le Président du club visiteur se déplace, il est conseillé qu'il se fasse connaître aux dirigeants de l'équipe visitée ainsi qu'à l'arbitre et au délégué officiel.

Le protocole avant le coup d'envoi est obligatoire en D1 et vivement conseillé dans les autres catégories et niveaux.

PENDANT DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

Tout le monde doit être assis sur le banc. L'éducateur peut se lever, donner ses consignes et se rassoir dès que les consignes ont été communiquées. En aucun cas, une personne ne peut rester debout tout au long de la rencontre à l'extérieur ou à l'intérieur de la zone technique.

Les 2 personnes chargées de la sécurité doivent se situer de part et d'autre du terrain durant toute la rencontre et doivent être identifiées par une chasuble (sous peine d'expulsion si non identifiées). L'une des 2 personnes doit être présente entre les 2 bancs de touche.

Il est formellement interdit aux spectateurs de se placer derrière les bancs de touche, c'est-à-dire, sur la longueur totale plus de 3 mètres en amont et en aval (barrières de protection).

Des délégués de terrain avec chasuble sont obligatoires sur les rencontres (Masculin et Féminin) de la façon suivante :

- Seniors/Ados/Jeunes : 2 délégués minimum
- U19/U17 : 1 délégué minimum
- Foot à 5 Féminin : 1 délégué minimum
- Vétérans : 1 délégué minimum

Lorsqu'il y a un délégué officiel du DLR, celui-ci doit être placé entre les deux bancs de touche aux côtés de la personne en charge de la sécurité (guarde prévue à cet effet).

A la mi-temps et à la fin de la rencontre, la personne chargée de la sécurité situera entre les deux bancs de touche ou les arbitres jusqu'au vestiaire.

APRES DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

L'équipe LOCALE (toute catégorie) doit se rendre dans le rond central et attendre avec l'arbitre accompagnée des 2 capitaines que l'équipe visiteuse ait quitté la surface de jeu. Dès que les visiteurs sont entrés dans les vestiaires, l'équipe visiteuse peut quitter le rond central pour rentrer au vestiaire, accompagnée de l'arbitre et des 2 capitaines. Peut également s'appliquer à la mi-temps si l'arbitre ou le délégué le juge nécessaire. Possibilité d'envoyer le protocole uniquement sur demande des officiels.

La collation offerte, même si elle n'est pas obligatoire, reste un geste de savoir vivre et de FAIR PLAY indiscutable.

Les deux équipes doivent impérativement vérifier et valider la tablette en fin de rencontre avec l'arbitre.

Une personne chargée de la sécurité doit rester dans le couloir (vestiaire), jusqu'au départ des équipes après avoir fait l'état des lieux des vestiaires.

Une personne chargée de la sécurité également accompagner l'équipe visiteuse et les arbitres jusqu'au PARKING du stade.

LE RESPECT DES REGLES = LA SECURITE DE TOUS ET LA REUSSITE SUR NOS TERRAINS

Mise à jour le 29/06/2025

DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

FEUILLE DE ROUTE - FUTSAL

OBLIGATION DES CLUBS

A AFFICHER DEVANT LES VESTIAIRES ET A PRESENTER AVEC LA FEUILLE DE MATCH

RESPECT
FAIR PLAY
TOLERANCE
SOLIDARITE

A AFFICHER DEVANT LES VESTIAIRES ET A PRESENTER AVEC LA FEUILLE DE MATCH

Pour les catégories Seniors, U18 et U15, la présence du Responsable Sécurité ou Délégué(e) Club avec gilet «prévention» ou «responsable sécurité» et du dirigeant responsable du club recevant, est obligatoire. En catégorie Seniors, la présence d'un deuxième délégué est vivement recommandée pour renforcer la sécurité. Arrives 45 minutes minimum avant le coup d'envoi en CHAMPIONNAT et en COUPE de LYON et du RHÔNE.

Obligation de mettre à disposition de l'arbitre un vestiaire avec douche.

20 minutes avant le coup d'envoi, mise à disposition pour l'arbitre ou le délégué officiel :

- d'un maillot joueur, du maillot gardien, du maillot « powerplay » et d'une chasuble (remplaçant) de route,
- de la feuille de match complétée, accompagnée de l'intégralité des licences et copie de la feuille de route,
- du ballon du match (à remettre à la fin de l'échauffement de l'arbitre) et des ballons de remplacement.

Trois (3) personnes au maximum, mentionnées sur la feuille de match, en dehors des joueurs remplaçants, peuvent s'asseoir sur le banc de touche (par exemple l'éducateur, le dirigeant et le match aux officiels). Le Président du club peut se rajouter en signalant toutefois sa présence avant le match aux officiels.

Tout le monde doit être assis sur le banc à l'exception de l'éducateur qui peut rester debout et dans sa zone technique.

Tous les remplaçants doivent obligatoirement porter intégralement une chasuble sur le banc.

Le Responsable Sécurité ou Délégué(e) Club doit être identifié par le port obligatoire d'un gilet «prévention» ou «responsable sécurité» et se positionner à un endroit stratégique de la salle pour maintenir le bon déroulement de la rencontre (gestion notamment des spectateurs).

Lorsqu'il y a un délégué officiel du DLR, celui-ci doit être placé entre les deux bancs de touche (sur un banc de préférence).

La zone de remplacement de chaque équipe doit être matérialisée.

Il est formellement interdit aux spectateurs de se placer derrière les bancs de touche, et ce sur la longueur totale, plus de 2 mètres en amont et en aval (il est recommandé de délimiter la zone de protection à l'aide de plots, ruban...).

Dans la mesure du possible, les bancs des remplaçants doivent être positionnés à l'opposé des tribunes.

Seules les personnes inscrites sur la feuille de match sont autorisées dans la zone de jeu et les vestiaires.

Lorsque le Président du club visiteur se déplace, il est conseillé qu'il se fasse connaître aux dirigeants de l'équipe visitée ainsi qu'à l'arbitre et au délégué officiel.

A la mi-temps et à la fin de la rencontre, le Responsable Sécurité ou Délégué(e) Club doit accompagner le ou les arbitres jusqu'au vestiaire.

A la FIN du MATCH, l'équipe LOCALE devra se rendre dans le rond central et attendre avec l'arbitre accompagnée des 2 capitaines que l'équipe visiteuse soit rentrée au vestiaire. Ensuite seulement, ils pourront regagner leurs vestiaires. Cette mesure pourra s'appliquer à la mi-temps si l'arbitre ou le délégué le juge nécessaire.

A la FIN du MATCH, le Responsable Sécurité ou le Délégué(e) Club et, le cas échéant, un deuxième délégué(e) doit rester dans le couloir séparant les différents vestiaires, et ce, jusqu'au départ des équipes. Il devra également accompagner l'équipe visiteuse et les officiels jusqu'au PARKING du stade.

La collation offerte, même si elle n'est pas obligatoire, reste un geste de savoir vivre et de FAIR PLAY indiscutable.

LE RESPECT DES REGLES = LA SECURITE DE TOUS ET LA REUSSITE SUR NOS TERRAINS

Mise à jour le 29/06/2025

A AFFICHER DEVANT LES VESTIAIRES ET AU SIEGE

RAPPEL DES REGLES

- La tenue vestimentaire des joueurs(ses) doit être réglementaire (selon les Règles du Football et Art. 25 Statuts Réglementaires Généraux de l'Annuaire du District), en particulier la part des collants noirs et la chute et le short en cas de collants noirs et sous réserve de l'accord exprès de l'entraîneur (S'adresser au Président ou au Secrétaire du Club).
- Code du Sport – Art. L322-3 et L322-15 : Il est formellement interdit de consommer de l'alcool, de fumer ou vapoter sur les bancs de touche ainsi que de détenir des bouteilles en verre ou des briques.

signal-sports@sports.gouv.fr



- Porter à la connaissance de vos licenciés l'affiche du Ministère des Sports :
- Signal sports +

(à positionner sur un lieu visible de tous)



PENDANT DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

- Tout le monde doit être assis sur le banc. L'educateur peut se lever, donner ses consignes et se rassoir dès que les rencontres ont été communiquées. En aucun cas, une personne ne peut rester debout tout au long de la rencontre à l'intérieur ou à l'extérieur du local technique.
- Les 2 personnes chargées de la Sécurité doivent se situer de part et d'autre du terrain durant toute la rencontre et doivent **pas être identifiées par une chausseur** (jusqu'à 10m d'attente si des identifiées par une chausseur sont en place présente manquement). L'une des 2 personnes doit être présente entre les 2 bancs de touche.
- Il est formellement interdit aux spectateurs de se placer derrière les bancs de touche, car, sur la longueur totale plus de 3 mètres en amont et en aval (barrières de protection).





- Des délégués de terrain avec chausseur sont obligatoires sur les rencontres Masculin et Féminin de la façon suivante :
 - **Seniors** 2000/05 Féminines : 7 délégués minimum
 - **U18/19** 2000/05 Féminines : 7 délégués minimum
 - **Foot 8 à 11 Féminin** : 1 délégué minimum
 - **Vestaire** : 1 délégué minimum
- Lorsqu'il y a un délégué officiel du DUL, celui-ci doit être placé entre les deux bancs de touche aux côtés de la personne en charge de la Sécurité (généraliste procure 3 c effectif).
- A la mi-temps et à la fin de la rencontre, la personne chargée de la sécurité située entre les deux bancs doit accompagner la ou les arbitres jusqu'au vestiaire.



APRES DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

- L'équipe LOCALE (toute catégorie) doit se rendre dans le rond central et attendre avec l'arbitre les deux capitaines de chaque équipe vitesse afin qu'ils quittent la surface de jeu. Dès que les équipes vitesse ont quitté leur vestiaire, quatre visiteurs sont envoyés dans leur vestiaire, quatre visiteurs quittent le rond central pour rentrer au vestiaire, quatre visiteurs quittent le rond central pour rentrer au vestiaire. Possibilité d'inverser le protocole uniquement sur demande des officiels.
- La collation offerte, même si elle n'est pas obligatoire, reste un geste de savoir-vivre de la FADJ PLAY indiscutable.
- Les deux équipes doivent impérativement vérifier et valider la tablette en fin de rencontre avec l'arbitre.
- Une personne chargée de la sécurité doit rester dans le couloir (eventuellement), jusqu'à/au départ des équipes après avoir fait l'état des lieux des vestiaires.
- Une personne chargée de la sécurité également accompagner l'équipe vitesse et les arbitres jusqu'au parking du stade.

LE RESPECT DES REGLES = LA SECURITE DE TOUS ET LA REUSSITE SUR NOS TERRAINS

Merci aux joueurs, à nos entraîneurs, à nos officiels, à nos bénévoles, à nos supporters, à nos partenaires.

Mise à jour le 29/05/2020

TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

PRÉPARER LE VESTIAIRE ET À PRÉSENTER AVEC LA FEUILLE DE MATCH


















- Pour les catégories Séniors, U18 et U15, la présence du Responsable Sécurité ou Délégué(e) Club avec **gilet «prévention» ou «responsable sécurité»** et du diligent responsable du club recevant, est **obligatoire**. En catégorie Seniors, la présence d'un deuxième délégué est vivement recommandée pour renforcer la sécurité.
- ⌚ **Arrivée 45 minutes minimum** avant le coup d'envoi en CHAMPIONNAT et en COUPE de LYON et du RHÔNE.
- Obligation de mettre à disposition de l'arbitre un vestiaire avec douche.
- 20 minutes avant le coup d'envoi, mise à disposition pour l'arbitre ou le délégué officiel :
 - d'un maillot joueur, du maillot gardien, du maillot « powerplay » et d'une chasuble (remplaçants) de chaque équipe,
 - de la feuille de match complétée, accompagnée de l'intégralité des licences et copie de la feuille de route,
 - du ballon du match (à remettre à la fin de l'échauffement de l'arbitre) et des ballons de remplacements.
- Trois (3) personnes au maximum, mentionnées sur la feuille de match, en dehors des joueurs dirigeant-scoûner. Le Président du club peut se rajouter en signalant toutefois sa présence avant le match aux officiels.
- Tout le monde doit être assis sur le banc à l'exception de l'éducateur qui peut rester debout et dans sa zone technique.
- Tous les remplaçants doivent obligatoirement porter intégralement une chasuble sur le banc.
- Le Responsable Sécurité ou Délégué(e) Club doit être identifié par le **port obligatoire d'un gilet «prévention» ou «responsable sécurité»** et se positionner à un endroit stratégique de la salle pour maintenir le bon déroulement de la rencontre (gestion notamment des spectateurs).
- Lorsqu'il y a un délégué officiel du DLR, celui-ci doit être placé entre les deux bancs de touche (sur un banc de préférence).
- La zone de remplacement de chaque équipe doit être matérialisée.
- Il est **formellement interdit** aux spectateurs de se placer derrière les bancs de touche, et ce sur la longueur totale, plus de 2 mètres en amont et en aval (il est recommandé de délimiter la zone de protection à l'aide de plots, ruban...).
- Dans la mesure du possible, les bancs des remplaçants doivent être positionnés à l'opposé des tribunes spectateurs.
- Seules les personnes inscrites sur la feuille de match sont autorisées dans la zone de jeu et les vestiaires.
- Lorsque le Président du club visiteur se déplace, il est conseillé qu'il se fasse connaître aux dirigeants de l'équipe visitée ainsi qu'à l'arbitre et au délégué officiel.
- A la mi-temps et à la fin de la rencontre, le Responsable Sécurité ou Délégué(e) Club doit accompagner le ou les arbitres jusqu'au vestiaire.
- A la **FIN du MATCH**, l'équipe **LOCALE** devra se rendre dans le rond central et attendre avec l'arbitre accompagné des 2 capitaines que l'équipe visiteuse soit rentrée au vestiaire. Ensuite seulement, ils pourront regagner leurs vestiaires. Cette mesure pourra s'appliquer à la mi-temps si l'arbitre ou le délégué le juge nécessaire.
- A la **FIN du MATCH**, le Responsable Sécurité ou le Délégué(e) Club et, le cas échéant, un deuxième délégué(e) doit **rester dans le couloir séparant les différents vestiaires**, et ce, jusqu'au départ des équipes. Il devra également accompagner l'équipe visiteuse et les officiels jusqu'au **PARKING**.
- La collation offerte, même si elle n'est pas obligatoire, reste un geste de savoir vivre et de FAIR PLAY indiscutable.

LE RESPECT DES RÈGLES = LA SÉCURITÉ DE TOUS ET LA RÉUSSITE SUR NOS TERRAINS

Le respect de ces obligations est la condition de la réussite de nos équipes.

C'est une règle qui concerne tous ceux qui participent à nos activités.

Respecter les règles est la condition de la réussite de nos équipes.

Respecter les règles est la condition de la réussite de nos équipes.

Mise à jour le 28/06/2024

OBJECTIFS DE LA SAISON 2026/2027

3 AXES DE TRAVAIL :

- Formation Initiale Arbitre (F.I.A.)
- Formation Continue (arbitres adultes et jeunes)
- Formation Elite (arbitres promotionnels et candidats Ligue)

OBJECTIFS DE LA SAISON 2026/2027

SUR LE PLAN PERSONNEL (P.P.I.)

- Atteindre le chiffre de 630 arbitres en fin de saison sportive
- Atteindre le chiffre de 80 arbitres féminines en fin de saison sportive



QUESTIONS DIVERSES



RECOMPENSES ARBITRES





- Remise des médailles
- Trophées arbitres majors
- Remise des écussons



LES ARBITRES MAJORS

Nassim EL MAHRAD – JAD U17

Matis ROUMEAS – JAD U15





QUESTIONS DIVERSES



Remise nouvel écusson arbitre et carton violet





CLOTURE DE L'A.G.

Bonne saison sportive à toutes et à tous

